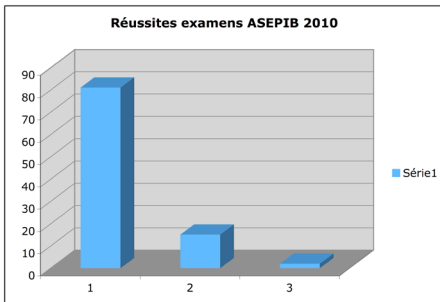


# Les coulisses de la formation



*Voici en premier, les statistiques de réussite des apprenantes de nos écoles pour l'année 2010 ainsi que les nouveautés qui vous attendent cette année...*

Avec plus de 100 apprenantes inscrites dans nos différents centres de formation en 2010, notre association prouve, une fois de plus, que le métier d'esthéticienne se porte bien dans notre pays! La réussite était au rendez-vous, voyez plutôt les statistiques de l'année:



- 1: 85 réussites au premier passage
- 2: 15 réussites au second passage
- 3: 2 abandons

Le taux de réussite lors de la première présentation aux examens pratiques et théoriques reste de 85% sur l'ensemble des

apprenantes ayant suivi la formation. Les 15% n'ayant pas obtenu la moyenne suffisante pour réussir la première fois ont été reprises en cours de rattrapage, se sont représentées lors d'une seconde session et ont réussi à obtenir leur diplôme d'esthéticienne ASEPIB. Ce qui prouve que la motivation d'une apprenante ainsi qu'un accompagnement adéquat de la formatrice permet de reprendre confiance et de combler ses lacunes afin de terminer son cursus de formation de manière optimale.

Les noms des diplômées vous ont été communiqués durant toute l'année dans les pages de ce journal. Nous profitons de cette statistique annuelle pour féliciter une nouvelle fois toutes les nouvelles diplômées de l'ASEPIB et leur souhaiter plein succès dans la profession!

## Un brevet fédéral spécialisé, ça vous tente?

Nous vous l'avons annoncé lors de l'assemblée générale 2010, de nouveaux brevets fédéraux sont en place pour les métiers de l'esthétique depuis cette année. Les disciplines esthétiques suivantes disposent désormais des examens professionnels en vue du brevet fédéral:

- Esthéticien/ne discipline esthétique médicale
- Esthéticien/ne discipline esthétique vitale
- styliste d'ongles
- Maquilleuse/maquilleur professionnel(le)
- Dermapigmentologue

Les organisations de travail suivantes constituent l'organe responsable:

- Schweizerischer Fachverband für Kosmetik (SFK)
- Swiss Naildesign
- Association Suisse des Visagistes (VVds)
- Association Suisse d'Esthéticiennes Propriétaires d'Instituts de Beauté (ASEPIB)
- Association des esthéticiennes de la Suisse italienne (AESI)

Ces 5 associations forment la Commission Qualité (AQ) pour la préparation des candidates au brevet fédéral.

### **Les tâches de la commission AQ**

La commission AQ:

- arrête les directives relatives au règlement d'examens et les met à jour périodiquement,
- fixe la taxe d'examens conformément à la réglementation des taxes d'examens de l'OFFT,
- fixe la date et le lieu de l'examen,
- définit le programme d'examen,
- donne l'ordre de préparer les énoncés de l'examen et organise l'examen final,
- nomme les experts, les forme pour accomplir leurs tâches et les mandate,
- décide de l'admission à l'examen final ainsi que d'une éventuelle exclusion de l'examen,
- définit le contenu des modules et les exigences des examens des modules,
- procède au contrôle des certificats des modules, à l'évaluation de l'examen final et décide de l'octroi du brevet fédéral,
- traite les requêtes et les recours,
- vérifie périodiquement que les modules sont à jour, ordonne la révision et fixe la durée de validité des certificats de modules,

- décide de la reconnaissance ou de la prise en compte d'autres diplômes et prestations,
- rend compte de ses activités aux instances supérieures et à l'OFFT,
- veille au développement et à l'assurance de la qualité, en particulier à l'actualisation régulière du profil de qualification en fonction des besoins du marché du travail

### **Qui peut être admis aux examens professionnels en vue d'un brevet fédéral dans ces branches?**

Sont admis à l'examen final les candidats qui:

- a) sont titulaires d'un certificat de capacité fédéral (CFC) d'esthéticien/ne et disposent de plus de 2 ans d'expérience dans le domaine professionnel choisi, ou
- b) sont titulaires d'un certificat de capacité fédéral (CFC) et qui disposent de plus de 3 ans d'expérience dans le domaine professionnel choisi. La candidate aura obtenu avec succès les modules de base (Esthétique, Gestion et processus de soutien ainsi que Conseil au client) et
- c) ont acquis les certificats de module requis ou disposent des attestations d'équivalence.

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais.

### **Modules obligatoires à suivre**

Pour les candidates sans CFC d'esthéticienne mais titulaire d'un CFC d'une autre branche, les modules de base suivants doivent être acquis pour l'admission aux examens finaux:

- Module 1: Esthétique

- Module 2: Processus de gestion et de soutien
- Module 3: Conseil au client

Les modules suivants doivent être acquis pour le domaine professionnel choisi:

Pour l'esthétique médicale:

- Module 4: Esthétique médicale générale
- Module 5: Acné
- Module 6: Traitement d'appendices et vaisseaux

Pour l'esthétique vitale:

- Module 4: Esthétique médicale générale
- Module 7: Analyse du corps et cellulite
- Module 8: Bien-être pour le corps

Pour le stylisme de l'ongle:

- Module 9: Systèmes et techniques
- Module 10: Soins spéciaux aux mains et aux pieds
- Module 11: Matériel, instruments et appareils

Pour le Visagisme (maquilleuse professionnelle)

- Module 12: Maquillage de jour, de soir et de mariage
- Module 13: Mode
- Module 14: Camouflage médical/esthétique et effets spéciaux

Pour le maquillage permanent (dermapigmentologue):

- Module 15: Appareils, couleurs, matériel
- Module 16: Soins
- Module 17: Soins postopératoires et re-constructifs.

Les contenus et exigences de ces modules sont spécifiés dans les descriptifs de l'organe de contrôle (AQ). Ces informations seront communiquées sur demande à la commission. L'ASEPIB étant

responsable pour la romandie, ces informations seront présentées sur notre site internet d'ici quelques semaines ([www.asepib.ch](http://www.asepib.ch)).

Notre association, en collaboration avec les différentes associations membres de l'AQ proposera des modules spécialisés à partir de l'automne 2011. Toutes les informations vous seront communiquées par notre site internet et le Beauty-club.

## Quoi de neuf du côté de la validation d'acquis?

Il va sans dire que notre projet de valider les compétences des esthéticiennes par le processus de Validation d'Acquis prend tout son sens pour l'accès aux différents brevets fédéraux!

Notre projet est bien amorcé mais attend encore la validation des associations Suisses alémaniques de la branche. En cas d'acceptation de celles-ci, les premières validations devraient débiter en automne 2011. Nous espérons que la participation de l'ASEPIB à la mise en place des nouveaux brevets spécialisés accélère le mouvement. Toutes les membres ASEPIB seront bien-entendu informées dès que la Validation d'Acquis sera acceptée par l'ensemble des associations faitières de l'esthétique.

Croisons les doigts toutes ensemble pour que ce projet voit le jour cette année!

*Christine Braendli,  
responsable pédagogique ASEPIB*